

## Passeport européen

Doc	a038011
Date de publication	19/09/1987
Origine	NR
Thèmes	Carte d'identité du médecin

Le Secrétaire général de l'Association professionnelle des dermato-vénérologues s'étonne que la profession ne soit pas mentionnée dans le nouveau passeport européen. Cette omission lui paraît regrettable pour notre profession, car il peut être indispensable de devoir prouver la qualité de médecin lors de déplacements à l'étranger. Il lui paraît souhaitable de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Conférence Internationale des Ordres.

Le Président signale que ce point figure précisément à l'ordre du jour de la séance du douze octobre prochain de la Conférence Internationale des Ordres.